

Les FOULEES DU PATRIMOINE

**PARCOURS EXCEPTIONNEL
à travers le village, la tribu
de Népou, de Thio Mission,
le bord de mer...**

Le dimanche 29 septembre 2013

Départ : 8H30

10 kilomètres mesurés

Anima-Course Jeunes

Nombreuses récompenses

Restauration sur place

Dimanche 29 septembre 2013 à 8H30

Les Foulées du Patrimoine



**10 Km
mesuré**

**ANIMA COURSE
pour les jeunes
(2Km)**

CATA-OUT 2013

**RENSEIGNEMENTS :
Mairie de Thio - Tél. 77 97 85**



BULLETIN D'INSCRIPTION

(A REMPLIR LISIBLEMENT)

Nom : N° Tél :

Prénom : N° Mob:

E-mail :

Sexe : Féminin Masculin Année de naissance :

N° de dossard :

Licencié(e) FFA oui non Si oui, le n° de licence FFA :

Club d'Athlétisme :

Pass'Running oui non Si oui, le n° du Pass'Running :

Délivré le :

Licencié(e) Triathlon : oui non Si oui, le n° de licence :

Les non licenciés doivent impérativement joindre à ce bulletin d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

POUR LES MINEURS « AUTORISATION PARENTALE »

Je soussigné(e) : Mr, Mme.....

autorise ma fille, mon fils.....

à participer aux "Foulées du Patrimoine".

A,

Signature

le/...../2013.

REGLEMENT

1. Les "foulées du Patrimoine" sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 1997 et avant.
2. Course Hors Stade organisée par l'Association "MWARA-CHAA" section athlétisme de Thio
3. Responsables : Daniel MONNET et Cyrille LEDAUPHIN
(Tél. 44 80 30 / 77 97 85 - d.monnet@mairie-thio.nc)
4. Lieu de départ : Musée de la mine
5. Lieu d'arrivée : Mairie de Thio
6. Date : Dimanche 29 septembre 2013
7. Heure : 8H30
8. Parcours : Musée de la Mine, Village, Tribu de Népou, Mission, Pawani, Bota Méré et Mairie de Thio
9. Distance : **10 kilomètres mesurés officiellement.**
10. Ravitaillement : Eau aux demi-tours et à l'arrivée.
11. Inscriptions : 1 500 francs au magasin "LA LICORNE" avant le samedi 21 septembre 2013 ou 2 000 francs sur place
12. Récompenses : Nombreuses récompenses
13. Couverture médicale : Médecin Chef du dispensaire, ambulance et pompiers de Thio.
14. A. Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de GENERALI.
B. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
C : Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.